

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 450

présenté par

M. Decool, M. Abad, M. Lassalle, M. Marlin, M. Mathis, M. Straumann, Mme Zimmermann,  
M. Taugourdeau, M. Piron, M. Lurton, M. Darmanin, M. Gérard, M. Lazaro, M. Vitel, M. Moreau,  
M. Morel-A-L'Huissier et M. Chartier

-----

**ARTICLE 97**

Compléter l'alinéa 10 par les mots :

« et après respect de la procédure contradictoire ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce texte ne prévoit pas le respect de la procédure contradictoire. Il convient de le rappeler par cet amendement.